

À une séance publique de consultation de la Municipalité du canton d'Amherst ayant pour but d'expliquer le projet de règlement adopté par la résolution numéro 76-15, ce projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage et visant à autoriser la classe d'usage multifamiliale isolée à l'intérieur de la zone résidentielle 84-R, et d'entendre les personnes et organismes désirant s'exprimer.

Sont présents à cette séance publique de consultation, les membres du conseil :

Le maire, monsieur Bernard Lapointe;

Les conseillers :

Gaston Beaulieu
Ronald Robitaille
Yves Duval

Daniel Lampron
Carole Cardinal - Martineau
Denise Charlebois

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Bernard Davidson, directeur général et madame Bernadette Ouellette, directrice générale adjointe sont aussi présents.

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office que les avis publics ont été publiés conformément à la loi.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 11 mai 2015.

Bernard Davidson, directeur général

1- RÉS 84-15 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par madame la conseillère Carole Martineau

Que la séance soit ouverte.

Adoptée à la majorité

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

Madame la conseillère Denise Charlebois souligne son intérêt pécuniaire sur le projet et se retire des discussions.

**RES 85-15 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À
AUTORISER LA CLASSE USAGE MULTIFAMILIALE ISOLÉE À
L'INTÉRIEUR DE LA ZONE MODIFIÉE 84-R**

Proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

Que le conseil adopte le second règlement visant à autoriser la classe usage multifamiliale isolée à l'intérieur de la zone modifiée 84-R.

MUNICIPALITÉ D'AMHERST

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 76-15

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 352-02 ET SES AMENDEMENTS

VISANT À AUTORISER LA CLASSE D'USAGE, MULTIFAMILIALE ISOLÉE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE RÉSIDENIELLE 84-R

ATTENDU QU' un plan d'urbanisme est en vigueur sur le territoire de la municipalité d'Amherst depuis décembre 2002, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides et suite à sa publication;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Amherst a adopté en conformité au plan d'urbanisme sa réglementation d'urbanisme comprenant le règlement de zonage numéro 352-02;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Amherst désire promouvoir sur son territoire des projets domiciliaires novateurs en concordance avec le document complémentaire du schéma d'aménagement révisé en vigueur de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité d'Amherst et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 13 avril 2015;

ATTENDU QUE le conseil a tenu une assemblée publique de consultation le 11 mai 2015;

Le conseil municipal d'Amherst décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1** Le préambule du second projet de règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- ARTICLE 2** La grille du règlement de zonage numéro 352-02, est modifiée en y ajoutant un point vis-à-vis la classe d'usage Multifamiliale isolée soit à la ligne 13 de la zone résidentielle 84-R.
- ARTICLE 3** La note 14 inscrite à la grille des usages mentionnant que la présence du service d'aqueduc est obligatoire pour la construction de bâtiments multifamiliaux fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 4** La zone 84-R est modifiée afin d'y intégrer le lot rénové portant le numéro 4941702 lequel est borné au nord par la rue St-Vincent,

au sud et au sud-est par le lot 4941697, à l'est par la rue McLaughlin et à l'ouest par le lot 4941677 (voir croquis)



ARTICLE 5 La grille des normes de zonage est modifiée selon les prescriptions de la présente.

ARTICLE 6 Le second projet règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

ARTICLE 7 Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi suite à l'émission d'un certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de comté des Laurentides.

Adopté le _____

Bernard Davidson, dir. gén. Sec./très.

Bernard Lapointe, Maire

Adoptée à la majorité

RÉS 86-15: LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

Que la séance soit levée.

Adoptée à la majorité

Bernard Lapointe, maire

Bernadette Ouellette,
secrétaire-trésorière adjointe et
directrice générale adjointe

Saint-Rémi-d'Amherst, le 11 mai 2015

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du canton d'Amherst tenue le 11^{ème} jour du mois de mai 2015, à laquelle sont présents le maire monsieur Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu
Ronald Robitaille
Yves Duval

Daniel Lampron
Carole Cardinal - Martineau
Denise Charlebois

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et directeur général et madame Bernadette Ouellette, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe sont aussi présents.

RÉFLEXION DU MOIS : Qui se complaît dans le regret du passé, perd le présent et risque l'avenir (Francisco de Quebedo)

Monsieur le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 11 mai 2015

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance ordinaire du 13 avril 2015
Résolutions numéros 56-15 à 83-15 inclusivement
- 4- Ratification des déboursés pour le mois d'avril 2015
 - 4.01 Déboursés du 01/04/2015 au 30/04/2015 pour un montant total de 139 405.67 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 42 966.45\$;
 - 4.02 Dépôt état semestriel comparatif des revenus et des charges
- 5- Correspondances
 - 5.01 Jurisprudence réfection des bâtiments;
 - 5.02 Bureau de mise en marché des bois – Lac Verschelden;
 - 5.03 Chantier Lac "E";
 - 5.04 Séance du mois de juin - Vendée;
 - 5.05 Offre bâtiment modulaire Futur Steel
- 6- Administration générale

- 6.01 Conseil sans papier;
- 6.02 Appel d'offre insectes piqueurs;
- 6.03 Adhésion au service dépôt-retrait direct de Desjardins;
- 6.04 Embauche d'un agent d'inspection en environnement;
- 6.05 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2014;
- 6.06 Lien internet – CSL et CRSPBL;
- 6.07 Dépôt du rapport annuel de la Mutuelle des municipalités du Québec;
- 6.08 Avis de motion - règlement d'emprunt du financement des travaux liés au TECQ 2014-2017;
- 6.09 Affectation de l'excédent non affecté;
- 7- Sécurité publique
 - 7.01 Suivi des dossiers incendie;
 - 7.02 Dépôt du rapport mensuel de la Sûreté du Québec;
- 8- Travaux publics-voirie
 - 8.01 Appel d'offres pour camion de service;
 - 8.02 Affichage remplacement de poste de chauffeur-opérateur -manœuvre
- 9- Hygiène du milieu & environnement
 - 9.01 Installation sanitaire Centre communautaire Vendée;
- 10- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 10.01- Nettoyage – Lac Cameron et Lac de la Décharge;
 - 10.02- Harmonisation de la réglementation sur les bandes riveraines avec les municipalités membres de la PROMA;
 - 10.03- Demande de dérogation mineure DM 02-2015, 752 ch. Du-Lac-Cameron. Construction d'un garage excédant la superficie maximale autorisée;
 - 10.04- Suivi des dossiers
- 11- Loisirs et culture
 - 11.01 Embauche d'un coordonnateur et des moniteurs – camp de jour 2015;
- 12- Histoire et patrimoine

- 13- Affaire(s) nouvelle(s)
 - 13.01 Entretien estival des terrains municipaux
- 14- Période de question(s)
- 15- Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- RÉS 87-15: RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les points suivants;

- 5.06 Suivi de la plainte de l'employé # 05-0089;
- 7.03 Dépôt du plan d'intervention du Trait d'Union de St-Rémi;
- 7.04 Engagement du personnel temporaire au service incendie
- 10.04 Inauguration du parc Maskinongé – 17 juin 2015;

Et en y retirant les points suivants;

- 5.02 Bureau de mise en marché des bois – Lac Verschelden;
- 5.03 Chantier Lac "E";

Adoptée à la majorité

3- RÉS 88-15: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2015

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

Que le procès-verbal du 13 avril 2015 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions numéros 56-15 à 83-15 inclusivement.

Adoptée à la majorité

4- RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2015

4.01 RÉS 89-15: DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2015

Proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil ratifie les déboursés du mois d'avril 2015 pour un montant total de 139 405.67 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant de 42 966.45 \$.

Adoptée à la majorité

4.02 RÉS 90-15 DÉPÔT ÉTAT SEMESTRIEL COMPARATIF DES REVENUS ET DES CHARGES

Proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

Que le conseil accepte le dépôt du premier état comparatif semestriel des revenus et des charges préparé et présenté par madame Bernadette Ouellette et ce, en conformité avec l'article 176.4 du Code municipal.

Adoptée à la majorité

5- CORRESPONDANCES

DÉPÔT DE LA MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME – MUNICIPALITÉ DE LABELLE

Conformément à la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le directeur général dépose un projet de modification du plan d'urbanisme de la municipalité de Labelle rendu nécessaire à raison de la voie de contournement de la 117.

5.01 JURISPRUDENCE RÉFECTION DES BÂTIMENTS

Le directeur général informe le conseil relativement au jugement sur demande d'ordonnance de finition de travaux extérieurs. Il en résulte que si un juge d'une cour municipale ne peut ordonner la démolition d'un bâtiment, il peut certes ordonner la complétion des travaux de revêtement extérieur en conformité avec les exigences de la réglementation municipale.

5.02 RETIRÉ

5.03 RETIRÉ

5.04 SÉANCE DU MOIS DE JUIN À VENDÉE

Un rappel est fait relativement à la séance du conseil de juin. Elle aura lieu à Vendée – lundi 8 juin à 19 :30 h

5.05 RÉS 91-15 BÂTIMENT MODULAIRE "FUTUR STEEL"

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil autorise le directeur général à déposer une offre d'un maximum de plus ou moins 10 000 \$ pour l'acquisition d'un bâtiment modulaire 30 x 18 x 18 après s'être informé auprès de l'inspecteur en bâtiment de la faisabilité du projet.

Adoptée à la majorité

5.06 RÉS 92-15 SUIVI DU DOSSIER PLAINTÉ DE L'EMPLOYÉ # 05-0089

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a déposé son rapport d'enquête aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général ne peut conclure dans le présent dossier, aucun témoin ne pouvant confirmer la validité de la plainte;

Proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil est dans l'impossibilité d'intervenir dans ce dossier et que ce dossier doit suivre le cours normal selon les circonstances.

Adoptée à la majorité

6- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.01 RÉS 93-15 CONSEIL SANS PAPIER

Proposé par madame la conseillère Carole Martineau

Que le conseil autorise le directeur général et la conseillère Carole Martineau de présenter un projet relativement au conseil sans papier lors d'une séance subséquente.

Adoptée à la majorité

6.02 RÉS 94-15 APPEL D'OFFRES INSECTES PIQUEURS

Proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

Que le directeur général soit mandaté pour demander des soumissions publiques pour l'octroi d'un contrat de trois (3) ans pour le traitement des insectes piqueurs incluant le traitement d'automne selon les mêmes critères et pourcentage d'efficacité que le contrat précédent.

Adoptée à la majorité

**6.03 RÉS 95-15 ADHÉSION AU SERVICE DE DÉPÔT-RETRAIT DIRECT –
ACCÈS D AFFAIRES DESJARDINS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise déjà avec succès le service AccèsD Affaires Desjardins pour la perception des taxes, la consultation des relevés, la confirmation bancaire et les images de chèques;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion au service de dépôt-retrait direct permettrait le versement des payes et le paiement de certaines factures et remises gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE Desjardins Assurances nous informe qu'une facturation de traitement sera en vigueur à compter du 1^{er} septembre pour les listes de cotisations traitées manuellement;

CONSIDÉRANT QUE la confirmation par deux signatures demeure en vigueur pour les opérations qui autrement, nécessiterait l'émission d'un chèque;

Proposé par madame la conseillère Carole Martineau

Que le conseil adhère au service de dépôt-retrait direct – AccèsD Affaires Desjardins et autorise le maire et la directrice-générale adjointe à signer la convention d'adhésion et tout autre formulaire requis.

Adoptée à la majorité

6.04 RÉS 96-15 EMBAUCHE D'UN AGENT D'INSPECTION EN ENVIRONNEMENT

Proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

Que M. Léo-David Robitaille soit embauché au poste d'agent d'inspection en environnement, selon les conditions de travail établies entre les parties.

Adoptée à la majorité

6.05 **RÉS 97-15** **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2014**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 234 231 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu et unanimement résolu,

QUE la municipalité d'Amherst informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution 50-15 à toutes fins que de droit.

Adoptée à la majorité

6.06 **RÉS 98-15** **LIEN INTERNET – CSL ET CRSPBL**

Il est proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

QUE le conseil mandate le directeur général à autoriser les travaux nécessaires pour procéder à l'installation du lien internet devant desservir la bibliothèque municipale et scolaire à l'École le Carrefour.

Adoptée à la majorité

6.07 **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA MMQ**

Le directeur général dépose le rapport annuel de la Mutuelle des Municipalités du Québec. Il est disponible pour consultation à la municipalité.

6.08 **AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT DU FINANCEMENT DES TRAVAUX LIÉS AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2014-2017) D'UN MONTANT MAXIMUM DE 216 580 \$**

Madame la conseillère Carole Martineau donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement d'emprunt d'un montant maximum de 216 580 \$ ayant pour objet de financer la partie des travaux à la

charge de la municipalité liée au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

RÉS 99-15 PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2017

Proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil mandate le directeur général en collaboration avec les divers intervenants à compléter la programmation des travaux à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2014-2017.

Adoptée à la majorité

6.09 RÉS 100-15 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT QUE la rémunération de janvier à mai 2015 de la directrice générale adjointe en remplacement et l'augmentation des heures travaillées de l'adjointe administrative n'ont pas été prévu au budget de fonctionnement 2015;

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil autorise l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté pour un montant de 25 000 \$ pour couvrir les déboursés et de procéder aux ajustements nécessaires tel que convenu antérieurement.

Adoptée à la majorité

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.01 SUIVI DES DOSSIERS INCENDIE

Problèmes de communication radio

Une rencontre a été demandé par le directeur du service incendie à la MRC et au 911 Tremblant afin de solutionner les problèmes.

Finalisation de deux nouveaux plans d'intervention.

Un incendie majeur est survenu sur le territoire et l'implication de la Croix Rouge a été grandement appréciée.

7.02 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Aucun rapport n'a été déposé

7.03 DÉPÔT DU PLAN D'INTERVENTION DU TRAIT D'UNION DE ST-RÉMI

Monsieur Yves Duval, directeur du service incendie dépose le plan d'intervention du Trait D'Union de St-Rémi et a demandé une rencontre avec le conseil d'administration afin d'expliquer le document déposé et de procéder à une simulation d'évacuation.

7.04 RÉS 101-15 ENGAGEMENT DU PERSONNEL TEMPORAIRE AU SERVICE INCENDIE

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil autorise l'embauche du personnel selon la liste déposée ainsi qu'un chef des opérations, soit monsieur Yves Robitaille sur une base temporaire jusqu'à l'entrée en vigueur de la Régie Incendie, selon les conditions de travail établies entre les parties et ce à l'intérieur du budget déjà alloué.

Adoptée à la majorité

8- TRAVAUX PUBLICS

8.01 RÉS 102-15 AFFICHAGE – REMPLACEMENT POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR-MANŒUVRE

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le directeur général soit mandaté pour demander des soumissions par voie d'invitations pour l'acquisition d'un camion de service pour les travaux publics.

Adoptée à la majorité

8.02 RÉS 103-15 AFFICHAGE – REMPLACEMENT POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR-MANŒUVRE

CONSIDÉRANT QU'un poste de chauffeur-opérateur-manœuvre est devenu vacant au service des travaux publics;

Proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil autorise l'affichage et l'embauche d'un chauffeur-opérateur-manœuvre.

Qu'un comité de sélection soit formé du directeur des travaux publics, monsieur Daniel Beauchamp, du directeur général, monsieur Bernard Davidson, de monsieur Gaston Beaulieu ainsi que de monsieur Daniel Lampron.

Adoptée à la majorité

9- HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.01 INSTALLATION SANITAIRE CENTRE COMMUNAUTAIRE VENDÉE

Une première vérification a été effectuée et à priori il semble que la problématique provient du gel d'un tuyau. Toutefois dans le but de s'en assurer les accès seront excavés afin de vérifier l'élément épurateur. Un suivi sera fait à une séance subséquente.

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.01 RÉS 104-15 NETTOYAGE – LAC CAMERON ET LAC DE LA DÉCHARGE

CONSIDÉRANT QUE l'association des résidents du Lac-Cameron et l'association des résidents du Lac de la Décharge procéderont au nettoyage des fossés et routes le 16 mai 2015.

Proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

Que le conseil autorise les déboursés tel que prévu au budget pour défrayer le coût des sacs noirs et des gants et fournira les bacs noirs nécessaires à la collecte.

Adoptée à la majorité

10.02 HARMONISATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES BANDES RIVERAINES AVEC LES MUNICIPALITÉS MEMBRE DE LA PROMA

Madame la conseillère Carole Martineau informe le conseil que l'harmonisation de la réglementation regroupe 6 municipalités notamment Amherst, Lac des Plages, Harrington, Boileau, Labelle et La Minerve et que le document est actuellement en consultation. Un suivi sera fait lors d'une séance subséquente.

10.03 RÉS 105-15 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 02-2015, 752 CH. DU LAC CAMERON. CONSTRUCTION D'UN GARAGE EXCÉDANT LA SUPERFICIE MAXIMALE AUTORISÉE

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM-02-2015 soit la construction d'un garage excédant la superficie maximale autorisée;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être refusée, la parole est donnée à toute personne concernée désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

Que la demande de dérogation mineure DM 02-2015 soit refusée.

Adoptée à la majorité

10.04 RÉS 106-15 INAUGURATION DU PARC MASKINONGÉ- 17 JUIN 2015

Proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

Que le conseil autorise les déboursés nécessaires à l'inauguration du Parc Maskinongé qui aura lieu le 17 juin 2015.

Adoptée à la majorité

RÉS 107-15 PERMIS DE LOTISSEMENT – LOT 5 701 943 ET 5 703 600

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de permis de lotissement pour les lots 5 701 943 et 5 703 600;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme que le conseil devrait accepter la somme de 4% de la valeur des terrains.

Proposé par madame la conseillère Carole Martineau

Que la demande soit acceptée.

Adoptée à la majorité

10.06 RÉS 108-15 ACQUISITION TERRITOIRE PUBLIC PAR MONSIEUR ÉRICK PILON POUR INSTALLATIONS SANITAIRES

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande d'acquisition d'un territoire public par monsieur Érick Pilon pour des installations sanitaires;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée.

Proposé par madame la conseillère Carole Martineau

Que le conseil appuie la demande telle que déposée le 12 décembre 2014.

Adoptée à la majorité

11 LOISIRS ET CULTURE

11.01 RÉS 109-15 EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR ET DES MONITEURS – CAMP DE JOUR 2015

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil autorise l'embauche des personnes suivantes pour le camp de jour 2015 soit;

Marie-Kristel Lajeunesse, à titre de coordonnateur, Alexandra Piché St-Louis, Katherine Gauthier-Houle, Marie-Fleur Michaud, Mélissa Piché St-Louis à titre de monitrices.

Adoptée à la majorité

13.01 RÉS 110-15 ENTRETIEN ESTIVAL DES TERRAINS MUNICIPAUX

Proposé par madame la conseillère Carole Martineau

Que le conseil reconduise le contrat de Denis Gallipeau paysagiste, ajusté du taux d'indexation de 2% pour la tonte de gazon des terrains municipaux dans le secteur de St-Rémi et de Rockway Valley.

Adoptée à la majorité

15 RÉS 111-15: LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par madame la conseillère Carole Martineau

Que la séance ordinaire soit levée.

Adoptée à la majorité

Bernard Lapointe, maire

Bernadette Ouellette,
secrétaire-trésorière adjointe et
directrice générale adjointe